

Gaston MONNERVILLE

Gaston Monnerville (1897-1991) étudie le droit à Toulouse et est reçu au barreau en 1921. Il plaide notamment dans l'affaire Jean Galmot et parvient à faire acquitter les Guyanais traduits à la suite des incidents de Cayenne en 1928. À la suite de ce procès retentissant, ses compatriotes lui demandent de se présenter en Guyane. Spécialiste des questions ultramarines et internationales, il est nommé sous-secrétaire d'État aux colonies à deux reprises et participe à la délégation française pour la conférence du Pacifique qui se tient en 1937 lors de l'agression du Japon contre la Chine. Élu en 1946 au Conseil de la République (ancien Sénat), il en devient le président l'année suivante et conserve son mandat sous la V^{ème} République de 1959 à 1968.



© Archives du Sénat

Gaston Monnerville prononce un discours mémorable au Trocadéro le 21 juin 1933. Témoin inquiet de la montée de l'antisémitisme en Allemagne, ce docteur en droit, petit-fils d'esclave, nous rappelle ainsi qu'en matière de racisme, nul acte n'est insignifiant, se faisant ainsi l'écho de la phrase de Frantz Fanon à ses élèves : « Quand vous entendez dire du mal des juifs, dressez l'oreille, on parle de vous ».

Contact Concours *La Flamme de l'égalité*

Julie SAMIT - laflammedelegalite@ligueparis.org

Agnès VERGNES - memoire-esclavage@ligueparis.org

Fédération de Paris / Ligue de l'enseignement / 01.80.05.33.30